

Public Disclosure Authorized

MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI  
DES POLITIQUES DE REFORMES ET DES  
PROGRAMMES FINANCIERS

SERVICE DE SUIVI DES RELATIONS BM & BAD

N° 2810 /MEF/SP-PRPF/BM&BAD



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

OFFICIAL  
DOCUMENTS

Lomé, le 08 OCT 2018

*Le Ministre de l'Economie et des Finances*

à

Monsieur Jim Yong Kim  
Président du Groupe de la Banque Mondiale  
1818 H Street NW  
Washington DC 20433

USA

**Objet** : Lettre de Politique de Développement.

Monsieur le Président,

La présente Lettre de Politique de Développement (LPD) relève les avancées enregistrées par le Togo dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement ainsi que les perspectives pour 2018-2021. Elle décrit les objectifs et les politiques de développement définis par les autorités en vue de la poursuite de leur programme de réformes qui vise à consolider la croissance économique et à réduire la pauvreté. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement continue de rechercher l'appui technique et financier de l'ensemble des différents partenaires techniques et financiers notamment celui de la Banque Mondiale à travers le Programme de réforme de la gestion fiscale et de la viabilité financière des infrastructures et de fourniture de service (PRGFVFIS), qui est à sa deuxième opération.

### **I. Contexte socioéconomique**

1. En raison des tensions sociopolitiques depuis août 2017, l'activité économique s'est ralentie dans le secteur tertiaire qui a été le plus affecté par les manifestations politiques. Ainsi, le taux de croissance a enregistré une baisse passant de 5,1 % en 2016 à 4,4 % en 2017 selon les estimations. Cette sous-performance devrait être corrigée en 2018 du fait des effets combinés d'une pluviométrie assez bonne et des gains de productivité induits par la transformation du secteur agricole ainsi que l'exploitation du réseau de transport amélioré. Grâce à la mise en œuvre réussie du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et de Nutrition (PNIASAN), le secteur primaire a contribué à la croissance pour 1,5 point contre 1,1 point pour le secteur secondaire et 1,4 point pour le secteur tertiaire. Pour 2018 et 2019, la croissance projetée est 4,9% et 5,1% respectivement, porté par le dynamisme de tous les secteurs et en particulier du secteur primaire par la poursuite de la mise en œuvre du PNIASAN ainsi que la réalisation de grands travaux d'infrastructures et des projets inscrits dans le Plan National de Développement (PND). L'inflation est restée modérée, atteignant 1,1 % à fin mars 2018 après être descendue en dessous de zéro pourcent en novembre 2017 soit à un niveau inférieur au plafond communautaire fixé à 3,0 %, en raison principalement d'une forte baisse des prix des denrées alimentaires et des produits

énergétiques, et du ralentissement de la demande intérieure. Cependant, le Gouvernement reste déterminé à réduire la dette publique qui était de 80,8% du PIB en 2016 pour la ramener à 67,8% à l'horizon 2020 afin de se rapprocher du critère de convergence de l'UEMOA, qui fixe le plafond de la dette à 70 % du PIB. A ce titre, le Gouvernement a mis fin à la pratique des préfinancements qui a alourdi la dette intérieure. Une réflexion est en cours en vue de substituer une partie de la dette intérieure par de la dette extérieure à des conditions plus favorables afin **d'alléger le service de la dette**.

Le déficit budgétaire global hors don (base caisse) s'est creusé pour atteindre 7,7% du PIB en 2016 contre 7,5% du PIB en 2015. Ce déficit s'est amélioré à 5,3% en 2017 et projeté à 5,2% en 2018.

2. Une analyse conduite en mai 2018 lors de la deuxième revue au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) par le FMI indique qu'à fin décembre 2017, le ratio de la dette extérieure par rapport au PIB s'élevait à 19,9 %, et le ratio de la dette intérieure sur le PIB atteignait 58,8 %. Le service total de la dette représentait 24 % des recettes budgétaires en 2017. Le programme appuyé par la FEC prévoit actuellement un plafond zéro pour la dette non concessionnelle, le risque de surendettement extérieur du Togo est jugé « modéré », et des plafonds non nuls sont donc acceptables pour les emprunts non concessionnels à condition qu'ils n'entraînent pas une dégradation de la note de risque de surendettement extérieur. Cependant, pour que le reprofilage aboutisse à une amélioration du profil global de la dette publique, il devrait préserver ou réduire la valeur actuelle de la dette publique totale, tenant compte de tous les coûts, tels que les frais et charges. L'opération doit se limiter à une ampleur qui permette au Togo de conserver, avec une marge suffisante, sa note de risque modéré de surendettement extérieur (c'est-à-dire un ratio de moins de 30 % entre la valeur actuelle nette de la dette extérieure et le PIB). Actuellement, ce ratio est prévu à 18,2 % pour la fin décembre 2018.

## **II. Mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi**

3. La mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017) est arrivée à son terme en décembre 2017. Un rapport bilan de mise en œuvre a été validé en août 2018. Pour la période de mise en œuvre de la stratégie, la mise en œuvre par axe stratégique se présente comme suit :

4. Pour l'axe de **développement des secteurs à fort potentiel de croissance**, les indicateurs de performances montrent une évolution régulière sur la période (2013-2017) dans le secteur du développement industriel, artisanal et des services. Les bons résultats du secteur agricole sont dus à la mise en œuvre des projets du PNIASA et une pluviométrie régulière et bien répartie dans le temps et dans l'espace. Ainsi, le PIB agricole est passé de -4,3% en 2013 à 7,7% en 2017 avec un pic de 9,2% en 2014. Le taux de couverture des besoins nationaux en produits céréaliers se situe en moyenne à 116,36% sur la période 2013 – 2017 et celui des produits d'élevage est passé de 52% en 2013 à 58% en 2017 des besoins nationaux. Dans le domaine des services, la balance des biens et services, en % du PIB, indique une amélioration du déficit qui passe de -19,8% en 2013 à -9,7% en 2017 avec une baisse significative en 2015 qui se situe à -22%. S'agissant du développement industriel, l'indice harmonisé de production industrielle (IHPI) a connu une régression en début de 2013 avec 103,9 avant de progresser en 2014 à 129.

5. Concernant l'axe relatif au **développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi**, des progrès ont été enregistrés notamment dans le secteur de l'éducation, la santé et de

l'emploi et malgré ces efforts, le Togo est toujours classé dans le dernier quintile de l'Indice de développement humain (IDH). L'IDH 2017 demeure encore faible avec un score de 0,487 situant le Togo au 162<sup>ème</sup> rang sur 188 pays. Le taux net de scolarisation (TNS) dans le primaire s'est globalement amélioré et a atteint 94,3 % en 2015. L'incidence de la pauvreté est passée de 58.7% en 2006 à 55,1% en 2015 et le taux de l'extrême pauvreté n'a pas connu d'amélioration tangible. L'indice de Gini s'est amélioré, passant de 0,393 à 0,380 entre 2011 et 2015 (ODD 10). En dépit des progrès des cinq dernières années, les inégalités spatiales et par genre persistent. En milieu rural, près de 7 togolais sur 10 sont pauvres et le taux de disponibilité des services de soins curatifs a régressé de 41 % en 2014 à 37,7 % en 2015.

6. Au niveau de l'axe de **renforcement des infrastructures**, les progrès significatifs ont été enregistrés. En effet, la poursuite de la politique des grands travaux d'infrastructures routières a permis d'améliorer le pourcentage des routes revêtues avec un assez bon niveau de service de manière quasi constante sur la période, passant de 60% à 64% en 2016 et 2017. Ainsi, la durée moyenne de passage d'un camion le long de la route nationale N° 1 (RNI) est passée de 72 heures en 2012 à 48 heures en 2016. Le taux d'électrification nationale est passé de 26,57% en 2013 à 35,8% en 2016 et à 38,1% en 2017. Le taux de pénétration de la téléphonie fixe et mobile est passé de 77,5% en 2016 à 87,5% en 2017, de même le taux de pénétration haut débit est passé de 20,8% à 27,8% en 2017.

7. En matière de **promotion d'un développement participatif, équilibré et durable**, l'évaluation en 2017 indique que la plupart des indicateurs ont connu une évolution régulière sur la période 2013-2017. En ce qui concerne le développement à la base, 77 plateformes multifonctionnelles (PTFM) ont été installées contre 60 en 2016. De 2013 à 2016, le volume de micro-crédit octroyé pour accompagner les communautés à la base a enregistré des progrès passant de 8,8 milliards à 25,7 milliards. S'agissant du nombre de pôles de développement créés, le gouvernement a cherché à impulser la création de richesses au niveau local à partir des potentialités de chaque région. L'action publique vise également à développer les pôles agricoles, les pôles industriels et les pôles de services.

8. Pour le renforcement de la **gouvernance**, des progrès sont également enregistrés dans le domaine du renforcement du système judiciaire, de la promotion des droits de l'homme et du climat des affaires. L'indicateur CPIA est passé de 3,55 en 2013 pour stagner à 3 à partir de 2014 jusqu'à 2016 et 3,1 en 2017. Néanmoins, le Togo a enregistré une progression au niveau des politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité avec la note de 3,4. Il ressort du rapport 2017 Mo Ibrahim sur l'évaluation de la gouvernance globale en Afrique que le Togo occupe la 33<sup>ème</sup> place sur 54 pays évalués avec une note de 48,5 sur 100. Nonobstant la faiblesse du classement général, le Togo est classé parmi les « top 3 » des meilleurs pays réformateur en matière de gouvernance en Afrique. Le rapport 2016 de Transparency International classe le Togo au 116<sup>ème</sup> sur 176 avec un Indice de perception de la corruption (IPC) de 32 contre 29 en 2014 sur une échelle de 0 (corruption élevée) à 100 (corruption très faible).

### **III. Les perspectives 2018-2021**

9. Le Plan national de développement (PND), adopté en Conseil des ministres le 03 août 2018, guidera les politiques du gouvernement dans les années à venir pour stimuler la croissance et lutter contre la pauvreté. Ce plan couvre la période 2018-2022, succédant à la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) qui est arrivée à son terme en 2017. Le PND découle de la déclaration de politique générale du Gouvernement. Il s'inspire aussi de l'agenda 2030 de développement durable, de l'agenda 2063 de l'Union Africaine et de la Vision 2020 de la

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce plan a pour objectifs principaux d'ouvrir la voie à une transformation structurelle de l'économie togolaise à travers la mise en place d'une plateforme logistique de premier plan, d'une place financière régionale dynamique, et d'une base manufacturière solide accompagnées de politiques inclusives et sociales.

### ***Réformes du gouvernement au cours de la période 2018-2021 : gouvernance et transparence***

10. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre l'amélioration de la gestion des finances publiques dans le cadre de la gouvernance économique et financière. A cet effet, des évaluations (PEFA, PEMFAR, PIMA et DeMPA) ont été réalisées en 2016 et permis d'actualiser le plan d'action des réformes de la gestion des finances publiques qui couvre la période 2017-2021. Dans la perspective de l'opérationnalisation des budgets-programmes, les projets de décrets portant attributions et profil des directeurs des affaires administratives et financières, des directeurs de la planification et de suivi-évaluation, des responsables de programmes et des ordonnateurs de crédits ont été adapté à la nouvelle vision en matière de gouvernance et sont en cours d'adoptions.

11. Le Gouvernement s'engage à poursuivre la lutte contre la corruption et la fraude ainsi que l'établissement d'un environnement judiciaire et réglementaire propice à l'activité économique. Pour prendre en compte les directives de l'UEMOA relatives à la gestion des finances publiques et mettre les corps de contrôle aux standards internationaux, les textes régissant ces différents corps ont été actualisés par un comité qui est mis en place à cet effet et sont en cours d'adoption également. De plus, le gouvernement a lancé les programmes de sensibilisation de la population et présenté la Commission nationale de lutte contre la corruption et les crimes assimilés.

12. Par ailleurs, le budget 2018 a été révisé pour tenir compte de la faiblesse des recettes par rapport aux prévisions et de la conjoncture politique défavorable. Ainsi, pour corriger la sous-performance en matière de recouvrement des recettes, des efforts sont en cours pour identifier et recouvrer une niche fiscale au niveau de la taxe foncière. A cet effet, le recensement fiscal en cours permettra d'atteindre cet objectif. Le budget de l'Etat s'exécute à partir du Système Intégré de Gestion de Finances Publiques (SIGFIP) prenant en compte les volets économique et administratif. Le projet de budget 2019 en cours d'élaboration vise à donner un début de contenu budgétaire aux engagements qui ressortent du PND. Le gouvernement entend mener les premières activités des trois axes du PND dans la perspective de transformer structurellement l'économie togolaise, en vue d'une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décent et induisant l'amélioration du bien-être social. Sur instruction du Ministre de l'économie et des finances et réaffirmée par la lettre du cadrage du Premier Ministre, le budget 2019 ne prendra en compte que les projets retenus dans le Programme d'investissement publics (PIP 2019-2021).

13. Le Gouvernement reste déterminé à réduire la dette publique afin de la ramener au niveau du critère de convergence de l'UEMOA, qui fixe le plafond de la dette à 70 % du PIB, d'ici 2019. A cet effet, le gouvernement s'engage, à centraliser les fonctions de gestion de la dette, organiser l'unité de gestion de la dette en la dotant d'un front office, d'un middle office et d'un back office de manière à améliorer son efficacité. La réflexion est en cours en vue de substituer une partie de notre dette intérieure par de la dette extérieure à des conditions plus favorables.

14. Le Gouvernement s'engage également à : (i) consolider la réforme des marchés publics ; (ii) renforcer le contrôle de la gestion des finances publiques ; (iii) améliorer le recouvrement des recettes et mobiliser les ressources extérieures ; (iv) réécrire et mettre en œuvre dans toutes ses

fonctionnalités le SIGFIP et son extension à tous les ministères, institutions et régions, afin d'améliorer la coordination.

### ***Réformes au niveau de l'environnement des affaires***

15. Pour améliorer l'environnement des affaires nécessaire pour accompagner la mise en œuvre du PND et la promotion du secteur privé, l'action du gouvernement sera orientée vers : (i) la poursuite à un rythme soutenu des réformes pour l'amélioration du climat des affaires ; (ii) le renforcement du cadre de dialogue permanent entre les acteurs du secteur privé et l'Etat ; (iii) la préservation de la stabilité du cadre macroéconomique ; (iv) l'élaboration des textes d'application du nouveau code foncier et l'établissement de sites pilotes dans chaque région, (v) l'adoption du texte sur le permis de construire ; (vi) l'actualisation de la loi portant concurrence au Togo ; (vii) la poursuite de la réduction des coûts liés au démarrage d'une entreprise ; (viii) l'attraction de 5 sièges d'institutions d'affaires majeures ; (ix) la poursuite de la réforme du secteur de la justice ; (x) l'amélioration de la flexibilité du marché du travail ; (xi) la poursuite de l'assainissement du secteur des banques et de la microfinance pour améliorer le taux de bancarisation à plus de 50% à l'horizon 2022 ; (xii) le renforcement des actions de lutte contre la fraude, la corruption et le blanchiment des capitaux et (xiii) l'amélioration de la qualité de la main d'œuvre.

### ***Réformes dans le secteur agricole***

16. Le gouvernement est convaincu qu'il faut promouvoir une agriculture orientée « agrobusiness » permettant d'attirer les investissements privés, d'accroître le rendement, de professionnaliser les acteurs, et de créer des milliers d'emplois dans le secteur et les services connexes. Ainsi, le gouvernement s'est doté d'une agence pour la promotion du développement des agropoles dont le rôle est de nouer des partenariats public-privé qui s'adosent au Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) couvrant la période 2017-2026. De même, la création des instituts de formation pour l'agro développement (IFAD) s'inscrit dans la dynamique de professionnalisation et de compétitivité. Par ailleurs, il sera mis en place un mécanisme innovant de financement des chaînes de valeur agricoles basé sur le partage des risques et la garantie visant à accroître l'afflux de capitaux privés dans l'agrobusiness.

### ***Réformes dans le secteur énergétique***

17. La poursuite de l'assainissement de la situation financière de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) est une priorité pour le gouvernement. Ainsi, le gouvernement s'attachera, à moyen terme, à mettre en œuvre sa stratégie qui vise à réduire la dépendance en matière d'approvisionnement et à favoriser l'accès des populations à des services énergétiques fiables et modernes et à un coût abordable. Pour satisfaire les besoins énergétiques des populations et de l'économie, l'ambition du gouvernement est de réduire la dépendance en énergie électrique, d'augmenter le taux d'accès à l'électricité au niveau national et réduire le taux de pertes sur le réseau. Pour y arriver, le gouvernement devrait : (i) renforcer le cadre institutionnel, politique et juridique du secteur de l'énergie ; (ii) renforcer les capacités de production et de distribution de l'énergie électrique ; (iii) d'accroître les capacités de stockage et de distribution des hydrocarbures. Concernant le paiement régulier des factures de la CEET afin de ne plus accumuler les arriérés, le mécanisme de centralisation des factures de l'administration centrale va se poursuivre, la diligence dans le paiement de ces factures va être observée. Pour les sociétés d'Etat, la mise en œuvre du programme de compteurs intelligents, les réflexions en cours dans les sociétés concernées pour honorer les engagements envers la CEET dans les délais, vont réduire le risque d'accumulation des arriérés. Un programme d'apurement de la dette de ces entités est mis en place et sera respecté. La

loi sur l'énergie renouvelable et le programme d'énergie solaire lancé par le Chef de l'Etat entrent dans la mise en œuvre de la politique du gouvernement.

### ***Réformes dans le secteur des TIC***

18. L'ambition du gouvernement est de faire du numérique un véritable levier de la modernisation de l'économie et de la société. La politique du secteur de l'économie numérique vise à permettre au Togo de disposer à court et à moyen termes, de services des TIC compétitifs et accessibles au plus grand nombre de citoyens et à long terme, bâtir les fondamentaux d'une digitalisation économique porteuse de valeurs, créatrice d'emplois et de richesses et stimulatrice du développement, rendre l'internet et les TIC accessibles, sans discontinuité, à tous et financièrement abordables. Le développement du numérique se fera à travers : (i) la réduction de la fracture numérique ; (ii) la diffusion et l'intégration des TIC dans tous les secteurs de l'économie nationale ; (iii) le renforcement des incubateurs et la mise en place d'une plateforme de financement ; (iv) la garantie de la souveraineté numérique nationale y compris la cybercriminalité et la protection des services ; (v) l'amélioration de la qualité et la diversification des services des TIC.

### ***Réformes structurelles : nouveau Plan national de développement***

19. En dépit des progrès notables enregistrés dans la mise en œuvre de la SCAPE (2013 – 2017), des défis importants persistent en termes d'inégalités sociales et spatiales, de faiblesse du système productif national, de ressources humaines et de gouvernance. A cet effet, le Plan national de développement (PND) pour la période 2018-2022 met l'accent sur le renforcement de la stabilité macroéconomique, la transformation de l'économie en une plate-forme logistique et une place financière régionale, la promotion d'une croissance inclusive et la réduction du chômage et de la pauvreté. Le PND s'articule autour de trois axes stratégiques, à savoir : (i) la Mise en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ; (ii) le Développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives et (iii) la Consolidation du développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

## **IV. Programme de réforme de la gestion fiscale et de la viabilité financière des infrastructures et de fourniture de service (PRGFVFIFS)**

### ***Objectifs généraux***

Le PRGFVFIFS vise à (i) accroître l'espace fiscal et budgétaire à travers une amélioration de l'efficacité et la transparence dans la mobilisation des recettes, la gestion de la dette publique, la gestion des investissements publics et créer un environnement favorable à l'investissement privé en améliorant la viabilité financière du secteur de l'énergie et en promouvant la concurrence dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications. Le programme est structuré autour de deux (02) axes à savoir :

- ✓ l'amélioration de la gestion fiscale et de l'accroissement de l'efficacité de la dépense publique et de la gestion de la dette : cet axe vise une meilleure coordination par le ministère de l'économie et des finances de la mise en œuvre des réformes fiscales à travers la rationalisation du système fiscal et la réduction des exonérations, l'amélioration de la performance de collecte des impôts par l'office togolais des recettes (OTR), le

renforcement de la gestion des investissements publics à travers l'utilisation des analyses et des mécanismes transparents de sélection de projets et l'amélioration de la gestion de la dette.

✓ l'amélioration de la viabilité financière et la fourniture des services des secteurs d'infrastructures clés énergie et télécommunications : cet axe vise à (i) promouvoir l'offre de l'électricité à un coût abordable à travers le rétablissement de la viabilité financière du secteur énergie et l'identification des projets prioritaires ; (ii) promouvoir l'offre de l'électricité à un coût abordable à travers : (i) le rétablissement de la viabilité financière du secteur énergie ; et (ii) l'identification des projets prioritaires. En matière des TIC, l'objectif est d'améliorer la qualité des services tout en réduisant les coûts et en renforçant la compétitivité du secteur.

### ***Reformes soutenus par le programme et les résultats attendus***

#### **20. Mobilisation de ressources internes et amélioration de la gestion des investissements publics et de dette publique: les principales réformes concernent :**

- ✓ l'adoption du nouveau code des impôts pour réduire le nombre de taxes de 26 à 17 conformément aux directives fiscales de l'UEMOA afin de simplifier le système de taxation et accroître les recettes fiscales : le projet de code des impôts et du Livre de procédures fiscales a été adopté en Conseil des ministres le 1<sup>er</sup> février 2018 et est actuellement en étude à l'Assemblée nationale ;
- ✓ le rattachement du cadastre à OTR dans le bus d'accroître la mobilisation des recettes fiscales : par arrêté n° 011 /MEF/SG du 2 février 2018, le cadastre et la conservation foncière ont été rattachés à l'OTR ;
- ✓ la numérisation des titres fonciers : au 31 août 2018, 99,04% des titres fonciers existants sont numérisés (46 875 sur 47 326) ; Le processus de production des titres fonciers numériques pour tout nouveau titre est effectif depuis juin 2018 ;
- ✓ le recensement foncier pour la capitale Lomé afin d'identifier les zones et voisinage à fort potentiel de revenu : débuté vers fin mai 2018, les activités de recensement fiscal sont réparties en trois zones pour une durée de cinq. Actuellement, la collecte de données est terminée dans les deux premières zones et a débuté dans la troisième zone. La fin des collectes est prévue pour fin octobre 2018. L'apurement de la base de données, la tabulation et la rédaction du rapport final sont des activités à venir pour la suite de cette opération. La durée estimative de ces activités est de deux (02) mois à compter de la fin de l'opération de collecte. Le rapport du recensement fiscal devrait donc être disponible en fin décembre 2018 ;
- ✓ la publication d'un nouveau manuel de sélection, d'hierarchisation et de programmation des projets d'investissements publics (PIP) : Une mission d'assistance technique d'AFRITAC de l'Ouest du Fonds monétaire international (FMI) a été réalisée en août 2018 pour appuyer les autorités togolaises dans la finalisation du manuel. Le manuel provisoire a été transmis par la mission et les observations y relatives ont été formulées et communiquées aux consultants. Le rapport définitif est attendu d'ici fin septembre 2018. Ce rapport sera transmis dès réception à la Banque mondiale. Le manuel sera publié sur le site web [www.togoreforme.com](http://www.togoreforme.com) ;
- ✓ la prise de décision visant à inclure dans le budget que des projets ici du PIP : par note circulaire, le Ministre de l'économie et des finances a rappelé à tous les ministères sectoriels

et institutions que seuls les projets contenus dans le PIP seront inclus dans le budget 2019. Cela a été repris dans la lettre de cadrage du Premier Ministre pour le budget 2019 ;

- ✓ publication d'une nouvelle stratégie de la gestion de la dette à moyen terme visant à assurer la viabilité de la dette et à minimiser les coûts du service de la dette : une mission conjointe de la Banque mondiale et du FMI est en cours actuellement afin d'aider la Direction de la dette publique et du financement à améliorer le projet de stratégie pour la période 2019-2021. Le rapport final de la stratégie sera transmis à la Banque et publié sur le site web [www.togoreforme.com](http://www.togoreforme.com).

21. **Amélioration de la viabilité et fourniture des services des infrastructures :** principales réformes dans le secteur d'énergie visent : (i) la prise d'un arrêté interministériel sur une nouvelle méthodologie de détermination et d'actualisation annuelle des tarifs de détail de la CEET basée sur : le coût moyen pondéré de l'énergie de gros fournis par la CEB et les producteurs indépendants à la CEET et à la production propre de la CEET, le coût de transit de l'énergie de la CEET à travers le réseau de transport de la CEB et le coût de distribution de l'énergie à travers le réseau de la CEET et incorporé un mécanisme qui permet au ministère des finances de fournir une subvention au cas où les coûts des services ne peuvent pas pleinement être supportés par les consommateurs ; (ii) la prise d'une décision approuvant un programme de protection des revenus qui prévoit le déploiement de compteurs intelligents et un mécanisme de suivi ; (iii) la publication d'un contrat de performance pour la CEET qui comprend des objectifs d'amélioration de l'efficacité de la gestion et une clause de publication des rapports de suivi et des rapports annuels. Toutes ces mesures ont été déjà réalisées.

22. **Concernant le secteur des TIC,** les réformes visent : (i) l'approbation d'une offre de référence de TOGO TELECOM définissant les termes et conditions qui assurent un accès aux services de vente de gros de la bande passante juste, non discriminatoire et transparent ; (ii) l'approbation d'un projet de loi visant à ouvrir à une participation minoritaire privée « active » et a lancé un processus d'appel d'offres international neutre, transparent et non discriminatoire pour améliorer l'efficacité de la gestion de TOGOCOM et attirer de nouveaux investissements.

23. **Les principaux résultats attendus du PRGFVFIFS sont :** (i) l'augmentation des recettes fiscales ; (ii) l'amélioration du taux d'exécution du PIP ; (iii) l'amélioration de la notation PIMA sur l'efficacité de la dépenses d'investissements publics ; (iv) l'amélioration de la gestion de la dette ; (v) l'augmentation de la viabilité financière du secteur de l'énergie ; (vi) le renforcement de l'offre d'électricité à des coûts plus compétitifs ; et (vii) le renforcement de la gestion financière de la CEET ; (viii) l'amélioration de l'efficacité de la gestion de TOGOCOM .

### *Suivi et évaluation du programme*

24. Le Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de la mise en œuvre générale du programme soutenu par le Programme de réformes de la **gestion fiscale et de la viabilité financière des infrastructures et de fourniture de service** (PRGFVFIFS). Le suivi quotidien et l'évaluation du programme sont de la responsabilité du Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF). Cette structure coordonne la mise en œuvre des politiques de réformes et des programmes financiers du Gouvernement et est assisté par un comité de suivi des programmes et des réformes. Le Gouvernement fournira des

rapports semestriels à la Banque Mondiale sur les progrès dans la réalisation du programme, mesurés par rapport aux calendriers et aux indicateurs de performance convenus.

### ***Requête de financement***

25. Les perspectives de croissance de l'économie togolaise sur la période 2018-2019 restent favorables avec des taux réels de croissance du PIB projeté en moyenne à 4,9%. Pour l'année 2018, le cadrage macroéconomique projette un niveau des recettes totales (hors dons) de 606,21 milliards de F CFA contre des dépenses totales de 825,36 milliards FCFA (y compris les paiements des arriérés). Le besoin de financement se situerait donc à 219,15 milliards de FCFA. Les financements identifiés y compris l'appui sollicité à la Banque mondiale permettraient d'équilibrer le budget, gestion 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

